

DÉCLARATION LIMINAIRE C.A.P. des Greffiers du 13 septembre 2012

À l'occasion du dernier CTM du 3 juillet, Mme TAUBIRA Garde des Sceaux a semblé favorable à une évolution de nos statuts, un calendrier doit être mis en place, pouvez vous nous préciser le calendrier prévu ?

Lors de la dernière CAP de mutations, vous avez reconnu que les critères de CAP devenaient inadaptes et vous vous êtes engagés à créer un groupe de travail pour les revoir, pouvez vous nous communiquer également ce calendrier ?

Comme vous le savez, un Comité interministériel sur l'agglomération Marseillaise a été mis en place et s'est réuni le 6 septembre 2012, le TGI de Marseille devrait être rapidement doté de 4 magistrats pour le Parquet, d'un juge d'instruction et d'un juge des enfants (cf La Provence du 7 septembre 2012), il n'était évidemment pas question de greffiers !, avez vous prévu la publication de poste de greffiers supplémentaires pour la prochaine CAP de décembre ou en sortie d'école ?

En ce qui concerne la nouvelle cour d'appel de CAYENNE, l'UNSA Services Judiciaires souhaite savoir ou en sont les effectifs de cette nouvelle Cour ?

Par ailleurs, suite aux différentes réunions relatives à une nouvelle répartition de la NBI, l'UNSA-SJ souhaite réaffirmer son positionnement, à savoir que s'il s'agit de donner plus de point de NBI à une certaine catégorie d'agent en fonction de leurs contraintes (TPE et JLD) nous sommes d'accord à condition que cela ne se fasse pas au détriment de collègues déjà attributaires en réduisant leur nombre de point de NBI.

Les membres de la CAP

Brigitte BRUNEAU, Noëlle LOCHIN, Patrick COCULET, Patricia CHERON, Raphaële TIREL.

